

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Marie HAGUET, M. Michel BERNAD.

Étaient absents excusés : Mme Céline LEFEUVRE (donne pouvoir à M. Denis TOUCHARD), Mme Carine RENAULT (donne pouvoir à Mme Nadine LELIÈVRE), M. Yoann LHUISSIER, M. Jean-Paul LIGER.

Secrétaire de séance : Mme Carole RAVALET.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Intervention de Mme FORESTO Sylvie et de M. JEGAT Bernard pour la présentation de l'association KIKLOCHE :

Mme FORESTO Sylvie (Présidente du Festival en Pays de la Haute Sarthe) et M. JÉGAT Bernard (Directeur de Créatures Compagnie) ont présenté l'association KIKLOCHE qui sera en représentation sur la commune le 28 et 29/06/2025. Cette association présentera différents spectacles sur le week-end.

Afin de préparer cet évènement, une réunion aura lieu au premier trimestre 2025 pour solliciter des bénévoles.

Cette association participera au forum des associations le 14/09/2024 à Fyé.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/05/2024.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNAL :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale (LPAC).

En effet, la convention actuelle arrive à expiration le 29/09/24.

Cette nouvelle convention inclus des produits complémentaires qui pourront être proposés dans l'agence communale à savoir :

- Des pochettes proposant l'accès à certains services notamment « veiller sur mes parents », et « tablette Ardoiz » pour une clientèle senior,
- Des abonnement téléphoniques La Poste Mobile ainsi que des téléphones mobiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point contact La Poste Agence Communale,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

APPROBATION DE L'ÉCHÉANCIER 2023 PAR SARTHE HABITAT LOTISSEMENT RUE DE LA CROIX DES BUIS :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu annuel du projet lotissement de la Rue de la Croix des Buis établi par SARTHE HABITAT suite à l'article 17 de la convention d'aménagement conclu entre les parties.

Après présentation du compte financier 2023 :

Lotissement rue de la Croix des Buis			
Volume	Date de convention	Dépenses au 31/12/2023	Participation collectivité au 31/12/2023
12 lots et 11 locatifs	23/11/2020	285 543 €	334 875 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve le compte financier 2023 établi par SARTHE HABITAT.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES FACTURES ASSAINISSEMENT DE 2019 A 2023 :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des admissions en non-valeur transmis par le Trésor Public concernant les factures d'assainissement non réglées de 2017 à 2022.

Le montant par année est le suivant :

	Années				Montant Total
	2019	2021	2022	2023	
Montant TTC	144,02 €	18,58 €	24,86 €	9,71 €	197,17 €

Le Maire propose de mettre en non-valeur le montant total de 197,17 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en non-valeur le montant total de 197,17 € relatif aux factures d'assainissement non réglées de 2019 à 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNE :

Vu le budget Primitif 2024 adopté le 09/04/2024.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits pour régler les dernières factures relatives à l'aménagement de la rue de la Croix des Buis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes
Investissement	20	202		- 3133,30 €	
Investissement	23	231	72	3133,30 €	

DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « LA CROIX DES BUIS » :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce sujet a été évoqué à la dernière réunion et qu'il fallait réfléchir à la dénomination de la rue qui sera créée dans le lotissement rue de la Croix des buis.

Il a été proposé par bulletins les noms suivants :

- rue des piverts, (2) rue des mésanges, (2) rue des perdrix, rue des glycines, rue des rosiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer la rue du lotissement de la Croix des Buis « rue des mésanges »,
- charge le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Point sur les travaux,
2. Situation financière de la commune en 2023 établie par la trésorerie,
3. Organisation de la commémoration des 80 ans de la libération,
4. Point sur les élections législatives du 30/06 et 07/07/24.



1. Plateforme API Supérette : Il a été lancé l'appel d'offre pour la réalisation de la plateforme. Le dépôt des dossiers doit être reçu au plus tard le 12/07/2024 à 12h. Il a été attribué une subvention de 11 995€ par la Préfecture dans le cadre de la DETR.

Aménagement rue de la Croix des Buis : les travaux sont terminés. Il a été attribué une subvention de 18 900€ par le Département dans le cadre du plan de relance.

Aménagement Centre Bourg : Notre demande d'aide financière au Département sera présentée en commission pour la réalisation des travaux de tapis d'enrobés rue principale d'un montant de 50 000 €.

2. Situation financière de la commune en 2023 établie par la trésorerie : le Maire donne lecture des explications de la trésorerie sur les fiches financières de 2023 de la commune. Le bilan est positif sur la gestion budgétaire.
3. Organisation de la commémoration des 80 ans de la libération : Cette année, la commune va inaugurer la borne de Koufra le 10 août car le programme est chargé sur l'ensemble de la commémoration des 80 ans. Elle débutera le 10/08/24 à 18h00 au monument sur la RD 338. Les chars tombés à la libération de Fyé seront matérialisés par des croix à l'endroit de leur destruction. De petites croix avec le nom des chars seront déposés par des enfants autour du monument Leclerc.

La cérémonie se poursuivra par des dépôts de gerbe rue Geneviève Hobey et au cimetière. Un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente où seront remises les médailles des amis de la route Leclerc. Enfin, un repas sera servi aux invités de cette cérémonie.

4. Le Maire fait le point sur les permanences des élus au bureau des élections législatives du 30/06/2024 pour le 1^{er} tour et le 07/07/2024 pour le 2^{ème} tour.

TOUR DE TABLE :

M. Michel BERNAD : signale que le panneau de sens interdit situé sur la barrière grande rue a été changé et qu'il faut remettre l'arrêté de circulation dessus.

M. Jean-Louis LATOUCHE : signale qu'il sera reposé le panneau directionnel Fyé au niveau du carrefour VC 11 et RD 108 venant de Bourg le Roi.

Mme Carole RAVALET : informe que le concert de Luc ARBOGAST à l'église aura lieu le 16/11/2024 organisé par le Comité des Fêtes.

Mme Nadine LELIÈVRE : demande que les plexis glas de la vitrine de l'école soient changés. Elle informe également qu'à la rentrée prochaine, le SIVOS mettra en place le repas à 1€ à la cantine selon le quotient familial des familles.

Fin de séance 21h50

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance